

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DPAM B Bonds Global Inflation Linked

(un compartiment de DPAM B SA, SICAV publique de droit belge)

géré par DPAM SA

Classe B - ISIN: BE0948791349

Objectifs et politique d'investissement

Objectif

- L'objectif du fonds est de vous offrir une exposition aux titres de créance libellés en toute devise dont le paiement des intérêts et/ou le remboursement en capital dépend de l'évolution de l'inflation dans un pays ou une région géographique. Il s'agit d'un fonds géré activement, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un benchmark.

Le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable mais promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Politique d'investissement

- Le fonds investit principalement (à cc.de min. 75% de l'actif net), sans restriction sectorielle, dans des obligations et/ou autres titres de créance, à taux fixe ou flottant, (en toute devise), dont le paiement des intérêts et/ou le remboursement en capital dépend de l'évolution de l'inflation dans un(e) pays ou région géographique. Ces titres sont émis (ou garantis) par un Etat (en ce compris le cas échéant ses collectivités publiques territoriales) ou par des organismes publics internationaux, ou supranationaux, ou par des institutions ou agences détenues par un ou plusieurs acteur(s) public(s) et chargées de missions publiques ou d'intérêt général, ou bénéficiant d'un mécanisme garantissant un remboursement prioritaire en cas de défaut de l'émetteur. Le fonds applique une restriction d'investissement contraignante : exclusion des pays ne respectant pas un minimum de requis démocratiques. Vous trouverez plus d'informations sur le site www.dpamfunds.com.

Benchmark: Bloomberg Universal Inflation Linked GDP Weighted IG.

Utilisation du benchmark : le benchmark est utilisé à titre de comparaison des prestations. La sélection et la pondération des actifs du fonds dans le portefeuille peuvent différer significativement de la composition du benchmark.

- Il a reçu une dérogation et peut investir jusqu'à 100% de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments monétaires émis ou garantis par un des Etats suivants: Allemagne, France, US, Brésil, UK, Canada, Japon, Australie, Suède, Danemark ou Italie pour autant qu'ils soient répartis entre émissions au moins, dont aucune n'excède 30 % de l'actif net du fonds.

Souscription/Remboursement

- Toute demande de souscription/remboursement de parts peut être introduite chaque jour ouvrable avant 15h00 (heure belge) auprès de Banque Degroof Petercam SA.

Types de Parts

- Parts de capitalisation émises sous forme d'actions ne donnant pas droit à un dividende. Tous les revenus que le fonds perçoit sont réinvestis.

Produits dérivés

- Le fonds peut, de manière facultative, utiliser des produits dérivés (tels que des options et/ou des contrats à terme ('futures' et/ou 'forwards')), et ce tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture des risques (couverture ou exposition du/ au risque lié à certains marchés).

Horizon d'investissement

- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans de leur investissement.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Tout investissement étant par nature risqué, son rendement (performance) est aléatoire. Le profil de risque et de rendement de votre investissement est reflété par un indicateur synthétique qui classe le fonds sur une échelle risque/rendement allant du niveau le plus faible (1) au niveau le plus élevé (7).
- Ce niveau de risque/rendement est calculé sur base des variations de valeur du portefeuille (volatilité) enregistrées au cours des 5 dernières années (ou sur base de simulations produites en fonction d'un indice de référence approprié si le fonds ou la classe existe depuis moins de 5 ans). Il donne une indication du rendement que ce fonds peut générer et du risque auquel votre capital est exposé mais ne signifie pas que le profil de risque/rendement actuellement affiché demeurera inchangé.
- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- Le niveau risque/rendement le plus bas (niveau 1) ne signifie pas que l'investissement est sans risque.
- Le profil de risque/rendement ci-affiché s'explique essentiellement par la présence d'obligations liées à l'inflation dans le portefeuille.
- Le capital investi dans ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection particulière. Vous pouvez donc perdre tout ou partie du

capital investi dans ce fonds.

Certains risques ne sont pas (ou ne sont pas adéquatement) reflétés dans le profil de risque et de rendement affiché. Parmi ces risques, les risques suivants pourraient avoir une incidence importante sur le profil de risque et de rendement du fonds:

- Risque de concentration : le portefeuille du fonds est largement composé de titres de créance (toute devise) dont le paiement des intérêts et/ou remboursement en capital dépend de l'évolution de l'inflation dans un(e) pays ou région géographique, ce qui peut rendre le portefeuille particulièrement sensible à l'évolution économique de cette zone.
- Risque lié aux produits dérivés : les produits dérivés en portefeuille peuvent être plus volatils que les instruments sous-jacents sur lesquels ils portent, et de ce fait entraîner une diminution de la valeur du portefeuille.
- Risque en matière de durabilité : les aspects environnementaux et/ou sociaux sont pris en compte dans le processus de sélection d'investissement du fonds. Le risque de durabilité demeure néanmoins. Par conséquent, le fonds pourrait être davantage exposé à des émetteurs qui causent un impact négatif en matière de durabilité.

Frais

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds (en ce compris ses coûts de commercialisation et de distribution). Ces frais réduisent le rendement potentiel de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 2.00%

Frais de sortie Pas applicable.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

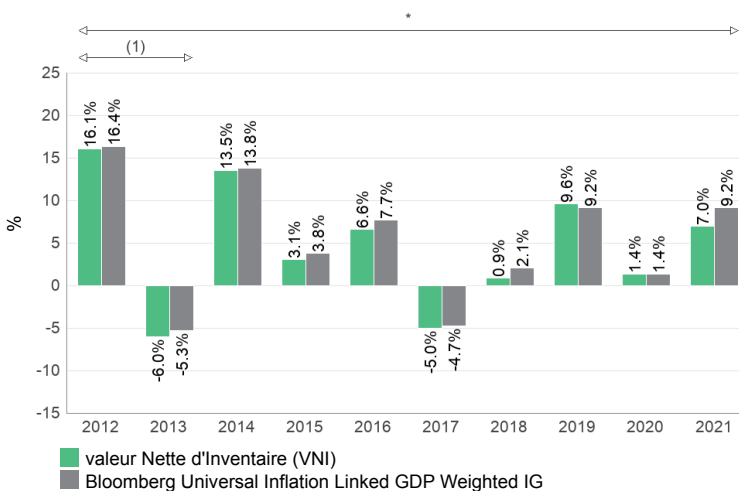
Frais courants 0.58%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Pas applicable.

- Les frais d'entrée communiqués sont des montants maximums. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez contacter votre distributeur ou votre conseiller habituel pour qu'il vous communique le montant effectif de ces frais.
- Le montant des frais courants communiqué est calculé sur base d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais annuels. Ce montant peut varier d'un trimestre à l'autre. Ces frais incluent les frais de transaction pris en charge par le fonds lorsqu'il souscrit et/ou vend des parts d'un autre fonds mais n'incluent ni (i) les frais supportés par le fonds lorsqu'il effectue des placements autres que souscriptions/ventes de parts de fonds ni, le cas échéant, (ii) la commission de performance.
- Des frais spécifiques peuvent être mis à votre charge en cas de changement de compartiment.
- Pour de plus amples informations sur l'ensemble des frais et leur mode de calcul, veuillez consulter la section 'Commissions et frais' du prospectus.

Performances passées



- Le diagramme ci-joint illustre les performances réalisées par cette classe au cours de la période y indiquée.
- Ces informations donnent une indication, mais ne constituent en aucun cas une garantie, quant aux performances futures.
- Ce compartiment et cette classe ont été créés en 2022.
- Ces performances sont calculées en EUR et tiennent compte de tous les frais et commissions mis à charge du compartiment (sans exclusion).
- Ces performances ne suivent pas le benchmark.

*: Ces performances sont celles du compartiment fusionné DPAM HORIZON B Bonds Global Inflation Linked.

(1): Le benchmark affiché pendant cette période n'est plus d'actualité (changement au 1/10/2013)

Informations pratiques

- Depositaires: Banque Degroof Petercam Luxembourg SA, succursale belge
- Ce fonds est un compartiment de la SICAV DPAM B SA (ci-après 'DPAM B' ou la 'SICAV'). DPAM B est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières constitué en Belgique (Etat membre d'origine de la SICAV), répondant aux exigences de la Directive 2009/65/CE et soumis au contrôle prudentiel de la FSMA.
- Une copie du prospectus et du/des dernier(s) rapport(s) périodique(s) (rapport annuel et, le cas échéant, rapport semestriel subséquent) peut être obtenue, sans frais, sur simple demande adressée au siège social (ou, le cas échéant, auprès du service financier) de la SICAV. Ces documents (établis en français, néerlandais et anglais) ainsi que de plus amples informations sur ce produit sont par ailleurs disponibles sur le site: www.dpamfunds.com (not. onglets 'Documentations' et 'Informations légales').
- La valeur de vos parts est publiée sur le site www.dpamfunds.com (onglet 'Valeur nette d'inventaire') et sur le site www.beama.be.
- La législation fiscale belge peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.
- La responsabilité de la SICAV ne peut être engagée sur base d'informations contenues dans ce document que si ces informations s'avèrent trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus. Il vous est conseillé de lire ce document ainsi que le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV pour pouvoir décider d'investir en connaissance de cause.
- Les parts détenues dans ce compartiment peuvent être échangées contre des parts d'un autre compartiment de DPAM B, et ce conformément aux modalités prévues dans le prospectus (succinctement reprises dans la sous-rubrique 'Souscription / Remboursement' au recto du présent document).
- Conformément aux dispositions légales applicables, le patrimoine du compartiment est distinct du patrimoine des autres compartiments de la SICAV, ce qui implique notamment que les droits des investisseurs et autres créanciers de ce compartiment sont limités aux actifs de celui-ci.
- Pour savoir si d'autres classes de parts de ce fonds sont commercialisées dans votre juridiction et pour de plus amples informations sur ce produit (risques, charges fiscales ou autre), vous pouvez consulter le prospectus ou le site web susmentionné. Pour plus de précisions sur les termes employés dans ce document, veuillez vous référer au lexique disponible sur le site www.dpamfunds.com (onglet 'Lexique des classes d'actions').
- Les détails de la Politique de Rémunération actualisée, y compris la composition du comité de rémunération sont accessibles via le site https://www.dpamfunds.com/files/live/sites/degroofpetercam/files/guide/regulatory_disclosures/FR/FR%20Remuneration%20policy.pdf. Un exemplaire imprimé sera mis à disposition gratuitement sur demande adressée à DPAM SA, Rue Guimard 18, 1040 Bruxelles ou à l'adresse e-mail suivante : DPAM@degroofpetercam.com